



## Contestation réparation dépôt de garantie

Par **Will974**, le **19/12/2015** à **12:46**

Bonjour,

Je viens en quête de conseils car je viens de recevoir la restitution de mon dépôt de garantie de mon ancien propriétaire.

Celui-ci m'a incombé le retapissage du plafond de la salle de bain d'une valeur de 308,00e facture à l'appui. Cette réparation m'est elle réellement imputable ? Sachant que le mois précédent la fin du préavis j'ai adressé un mail au dit propriétaire en signalant le décollement de la tapisserie, se trouvant au dessus de la douche. Il avance l'argument de la "négligence du locataire" alors qu'à l'état des lieux il nous affirmé que le tapissage a été réalisé il y a 3 ans. Cela ne résulte pas plutôt d'une "dégradation par vétusté" du à l'humidité normale d'une salle de bain ?

Pour information il s'agit d'un contrat de location meublé pour une durée d'un an.

En vous remerciant d'avance.